

Rapport d'activités de l'année 2015

La centaine de documents enregistrés par Mireille en 2015 vous montre l'ampleur de notre activité 2015. Vous avez pu le constater en lisant les comptes rendus des réunions mensuelles du Conseil d'Administration et des réunions trimestrielles avec la Mairie .

Merci au Président Labasse d'avoir participé aux conseils d'administration mensuels d'ALAE aux réunions du conseil municipal, du SILA , et du Grenelle des Transports et de la qualité de l'air du bassin annécien .Deux articles BVV dans le journal de la mairie « Vivre à Veyrier » : vous avez pu les apprécier .

Poursuite du Blog de BVV actionné par Jean Claude Secchi en liaison avec Olivier Labasse qui, depuis sa création, l'alimente à chaque évènement, 12fois en 2015 merci à tous les deux .

Innovation dans nos réunions mensuelles de Conseil d'Administration en invitant tous les 3 mois les membres de BVV qui le souhaitent, à venir participer à ces conseils en apportant leurs commentaires sur nos actions et leurs suggestions d'actions.

Nos Principales Actions abouties en 2015:

Ordures Ménagères :

Suite aux nombreuses lettres faites à la CCT depuis plus de 5 ans pour que les Veyrolains du haut du hameau de la Combe soient desservis par le petit camion comme les riverains des routes de Morat, des Barattes... Nos actions ont abouti en 2015 grâce à la vigilance de Francis Decodts qui a suivi particulièrement ce dossier à la CCT et à la rencontre entre Olivier Labasse et M. Boa (responsable à la CCT du ramassage des ordures ménagères). Merci à tous ceux qui se sont impliqués pour enfin aboutir.

Le déplacement de l'abri-bus, rue de la Mavéria à Chavoires empêchant les véhicules d'emprunter cette rue sans faire une ou deux manœuvres, ont abouti. Reste à supprimer l'assise en béton qui soutenait cet abri-bus .

L'implantation d'un PAV à textiles a été réalisée à coté des PAV près de l'entrée du Cimetière : son exploitation est faite par Jean Louis Terrier et l'association « Impact environnement Social » qu'il a créée.

Rappelons que c'est BVV qui suggéra à la mairie l'installation de ce PAV à textiles.

Transport en commun :

Le Conseil Général, qui avait accepté d'envisager les améliorations demandées par BVV sur la ligne 61 Annecy – Talloires (Angon) n'a toujours pas créé une rotation supplémentaire le matin entre 8h30 et 12h. Continuons à « marteler le fer » pour que notre souhait se fasse le plus tôt possible. La constitution d'un syndicat mixte avec l'agglomération d'Annecy pour développer les transports en commun sur la rive Est n'a toujours pas pris naissance. Notons que c'est maintenant la Région qui a la charge des transports collectifs : C'est une nouvelle difficulté qui n'arrange pas les évolutions pourtant indispensables pour le bien-être sanitaire de tous.

La navette lacustre estivale qui relie Veyrier et Annecy (AR) a fonctionné avec satisfaction dicit la Mairie. BVV demande qu'on accroisse le nombre de rotations, la publicité à notre avis insuffisante, et la signalétique des points d'embarquement. Signalons également que c'est BVV qui avait proposé la création de cette navette à la municipalité de Mme Giraud.

Un sondage sur les besoins des habitants, a été fait par BVV nous en parlerons dans la deuxième partie de cette réunion.

La voie Verte :

BVV a signalé maintes fois la dangerosité de la voie verte en particulier dans la portion ouverte à Chavoires ; malheureusement les accidents se succèdent sur ce tronçon.

Aussi BVV a réclamé maintes fois aux différentes autorités de modifier le projet de la voie verte entre la fondation Mérieux et le rond point des Pérouzes en renonçant à la voie verte

bidirectionnelle inopportune en ce lieu et en la remplaçant par 2 voies cyclables de chaque côté de la RD 909 : cette solution serait beaucoup moins coûteuse et plus sécurisante.

La portion de voie verte de Veyrier à Menthon se fera en 2 pistes monodirectionnelles comme nous le désirons; nous demandons toujours que la lignée de tilleuls soit maintenue quitte à remplacer les sujets jugés trop âgés.

Vu la fréquentation de plus en plus dense de la « route du Port » nous avons demandé à la Mairie de prévoir un couloir réservé aux piétons, aux handicapés, et aux poussettes d'enfants. Nous avons vérifié la faisabilité de réalisation de ce couloir : il coûterait un minimum de peinture, sans perte de place de parking ... Aujourd'hui, cette demande n'a pas encore abouti.

Urbanisation :

Un seul mot pour résumer : DECEPTION

Concernant le permis de construire de l'immeuble contesté à Morat, BVV a appris avec étonnement que la validité de ce PC avait été prolongée au-delà des 2 ans révolus. Cette information a été indiquée spontanément par les services de la mairie au promoteur alors que notre association, partie prenante dans la procédure, n'a pas été à son tour informée du bénéfice d'un délai supplémentaire. Cette prolongation serait-elle justifiée par la loi Duflo de 2013.

Notre participation au PLU se résume officiellement comme assimilée à « Personne Publique Associée ». Ce rôle minimisé par la mairie est à notre sens contraire à l'intérêt général vu les nombreuses propositions faites par BVV grâce aux travaux de Jacques et Olivier sur le sujet. Sur ce point également notre déception est grande.

Enfin plusieurs adhérents de notre association se sont émus de l'importance des travaux entrepris à la villa « OMBREMONT » par rapport à l'intérêt du bâti initial et du site.

Cette maison classée « bâtiment traditionnel à préserver » a été modifiée et d'importantes dépendances (garages dont un flanqué d'un climatiseur extérieur) ont été construites à côté de cette maison et en aval : tout ceci au détriment du site dominant le village, visible depuis le lac, depuis la mairie et par les randonneurs du Mont-Veyrier qui passent à proximité. La réponse de l'élue en charge de l'urbanisme à l'interrogation de BVV est qu'il s'agit « un procès d'intention » et qu'elle n'a pas fait d'objection au PC ; vrai puisqu'il nous avait été dit que le dossier était soumis à l'architecte des bâtiments de France.

Environnement paysager, espace vert, sentiers, ...

Nous continuons à interroger la mairie pour la réhabilitation du chemin qui relie le Péril à l'ancienne ferme Brave. Ce chemin est marqué sur les plans de la commune, sur le POS valant PLU. Clairement tracé à son début sur environ 50m (mur empierré de soutènement...), il disparaît sous une construction récente et ses aménagements paysagers, puis ceux des propriétés qui occultent aussi le chemin des Courtillets, lui-même enseveli vers le petit oratoire par des m³ de remblaiement, puis par les grillages de protection de chutes de pierres vers le lieu-dit les Madeterres. La mairie affirme que ce chemin est un ancien « chemin d'exploitation » propriété privée appartenant aux seuls exploitants et utilisés par eux seuls. Alors pourquoi ce chemin est-il inscrit en « servitude de passage » dans les actes de vente de la parcelle cadastrée section C n° 494 et sur la carte sarde de 1867 ? Il ne s'agit pas d'acharnement contre des propriétaires de bonne foi mais de respect de la propriété publique.

Même chose pour le « chemin rural du Moulin », la portion qui relie le chemin de l'arête jusqu'à la maison « Barberac » devenue « Opinel » est correctement délimitée et bornée selon la mairie. Par contre les 30 à 40 m. qui passe dans la propriété désormais seraient aliénés du fait de l'absence récurrente de réactions de la mairie pourtant prévenue depuis plus de 30 ans. La mairie nous a dit que la jonction manquante pourrait être rétablie en accord avec Menthon lorsque la création de la déviation de contournement de Menthon se fera. Prenons acte !

Le Vice-Président
Claude Saulgeot